

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 12^e JOUR D'AOÛT 2025 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Était absent : Monsieur Ghislain Henri, conseiller

Madame Nancy Bélanger, adjointe administrative et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-113-2025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-114-2025 Nomination - Secrétaire de réunion

Attendu que madame Sylvie Burelle, directrice générale, ne peut assister à la réunion régulière du conseil ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil nomme madame Nancy Bélanger, secrétaire de la réunion.

R-115-2025 Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8 juillet 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le procès-verbal du 8 juillet 2025 soit accepté tel que déposé.

R-116-2025 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 467 989,95\$ soit acceptée tel que déposée.

R-117-2025 Rapport du C.C.U du 16 juillet 2025

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

**R-118-2025 Demande de dérogation mineure
650, rue de l'Anse sur le lot 5 311 575**

Attendu que le requérant a déposé une demande de permis de construction d'une nouvelle maison avec garage intégré;

Attendu que la largeur projetée du garage intégré représente 45% de la façade du bâtiment principal, excédant ainsi la limite réglementaire fixée à 30% ;

Attendu que les membres du comité ont pris connaissance de l'ensemble des documents pertinents à l'appui de la demande ;

Attendu que les membres du comité recommandent l'acceptation de cette dérogation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Marie-Claude Racine et résolu unanimement que la dérogation mineure pour le 650, rue de l'Anse sur le lot 5 311 575 est accepté.

R-119-2025 P.I.I.A – Lot 5 311 575 – 650 rue de l'Anse

Attendu la demande de permis relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 575 du cadastre du Québec, sise au 650 rue de l'Anse ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.; Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-120-2025 P.I.I.A – Lot 6 387 040 – 420 rue de Val d'Or

Attendu la demande de permis relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 387 040 du cadastre du Québec, sise au 420, rue de Val d'Or ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.; Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-121-2025 Entente de services
Réseau BIBLIO de la Montérégie**

Attendu que l'entente de services à intervenir entre la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et le Réseau BIBLIO de la Montérégie, appelé aussi « CRSBP Montérégie » pour la bibliothèque prendra fin le 31 décembre 2025;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler l'entente de services pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028 ;

Attendu que le nouveau modèle de contrat se renouvellera automatiquement à chaque période de trois ans, à moins qu'une des parties décide d'y prendre fin;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte l'entente de services tel que déposé par le Réseau Biblio Montérégie ;

Il est également résolu que monsieur Alain Lavallée, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale sont mandatés pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur- Richelieu à signer les documents relatifs à cette entente de services.

R-122-2025 Rémunération personnel électoral

Attendu que la rémunération minimale du personnel électoral municipal est établie par le gouvernement du Québec;

Attendu que celle-ci est le minimum que doit payer toute municipalité, et, qu'il est permis de modifier à la hausse le salaire du personnel;

Attendu que la rémunération de base n'est pas appropriée au nombre d'heures de travail à accomplir;

Attendu qu'il y a lieu de réviser cette dernière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte l'entente et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit;

Présidente d'élection : Montant forfaitaire de 2500.00\$

Secrétaire d'élection : 75% de la rémunération de la présidente 1875.00\$

Scrutateur : 25.00\$/heure

Secrétaire : 25.00\$/heure

Membre – table d'identité : 25.00\$/heure

Primo : 25.00\$/heure

Commission de révision : 25.00\$/heure

R-123-2025 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Nancy Bélanger
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-116-2025, R-121-2025 et R-122-2025.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13^e jour d'août 2025.



Nancy Bélanger
Adjointe administrative